

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 40012
Numéro SIREN : 399 410 919
Nom ou dénomination : SA AUZON - VENTOUX

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2018 sous le numéro de dépôt 732



N° 10937 * 18

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : AUZON VENTOUXDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12Adresse de l'entreprise BD ALFRED NAQUET84200 CARPENTRASDurée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET *

3 9 9 4 1 0 9 1 9 0 0 0 1 9Néant ☐Exercice N clos le,
31.12.2015

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Prais d'établissement *	CX		CQ		
	Prais de développement *	AF		AG		
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	6 494 328	AI		6 494 328
	Fonds commercial (1)	AJ	83 961	AK	82 650	1 311
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	51 551	AO	46 446	5 105
	Terrains	AP	2 166 198	AQ	2 075 496	90 702
	Constructions	AR	3 423 246	AS	3 040 799	382 447
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	254 734	AU	235 856	18 878
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AV		AW		
	Immobilisations en cours	AX		AY		
	Avances et acomptes	CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	2 882 655	CV	100 000	2 782 655
	Autres participations	BB	1 776 706	BC		1 776 706
	Créances rattachées à des participations	BD	3 671 265	BE		3 671 265
	Autres titres immobilisés	BF		BG		
	Prêts	BH	1 556	BI		1 556
	Autres immobilisations financières *	BJ	20 806 200	BK	5 581 247	15 224 953
	TOTAL (II)	BL		BM		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)	Matières premières, approvisionnements	BN		BO		
	En cours de production de biens	BP		BQ		
	En cours de production de services	BR		BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	6 318 437	BU		6 318 437
	Marchandises	BV		BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	446 663	BY	13 877	432 786
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	1 316 796	CA	40 000	1 276 796
	Autres créances (3)	CB		CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	30 940	CE		30 940
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	11 216 652	CG		11 216 652
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CH	228 014	CI		228 014
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	19 559 502	CK	53 877	19 505 625
	TOTAL (III)	CW				
	Prais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CO	40 365 702	1A	5 635 124	34 730 578
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					
	Renvois : (1) Dont droit au bail :					
	Clause de réserve de propriété : *					
	Immobilisations :					
	Stocks :					
	Créances :					

© 2016 INFORCE s.a.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme



N° 10938 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise : **AUZON VENTOUX**Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRESCapital social ou individuel (1)* (Dont versé : **6 364 746**)

Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...

Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence **EK**)

Réserve légale (3)

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours **BI**)Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * **EJ**)

Report à nouveau

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)

Subventions d'investissement

Provisions réglementées *

TOTAL (I)**Autres fonds propres**

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**DETTES (4)**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)

Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs **EI**)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Compte régul.

Produits constatés d'avance (4)

TOTAL (IV)

Écarts de conversion passif *

(V)

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)**RENOVOIS**

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital

(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)
Écart de réévaluation libre
Réserve de réévaluation (1976)

(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

DA **6 364 746**

DB

DC

DD **636 475**

DE

DF

DG **588 434**

DH

DI **5 155 377**

DJ

DK **511 454**DL **13 256 486**

DM

DN

DO

DP **100 000**

DQ

DR **100 000**

DS

DT

DU **3 018 012**DV **4 182 432**DW **893**DX **8 435 266**DY **5 339 366**DZ **1 640**EA **394 732**EB **1 951**EC **21 374 092**

ED

EE **34 730 578**

IB

IC

ID

IE

EF

EG **17 171 850**

EH

17



N° 10167 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : AUZON VENTOUX

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et
livraisons intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

biens *
services *

FA

107 201 223

FB

FD

FE

FG

621 840

FH

FJ

107 823 083

FK

Chiffres d'affaires nets *

Production stockée *

Production immobilisée *

Subventions d'exploitation

Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)

Autres produits (1) (11)

FC

107 201 223

FF

FI

621 840

FL

107 823 083

FM

FN

FO

FP

117 936

FQ

15 863

FR

107 956 862

FS

82 492 335

FT

91 381

FU

271 508

FV

FW

6 178 517

FX

1 623 117

FY

7 078 077

FZ

2 041 830

GA

280 539

GB

GC

53 877

GD

GE

41 764

GF

100 152 945

GG

7 803 917

GH

GI

GJ

38 932

GK

GL

397 832

GM

GN

GO

GP

436 764

GQ

GR

342 404

GS

GT

GU

342 404

GV

94 360

GW

7 898 277

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane)*

Variation de stock (marchandises)*

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*

Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*

Impôts, taxes et versements assimilés *

Salaires et traitements *

Charges sociales (10)

DOTATIONS
D'EXPLOITATION

Sur immobilisations

- dotations aux amortissements *

- dotations aux provisions

Sur actif circulant : dotations aux provisions *

Pour risques et charges : dotations aux provisions

Autres charges (12)

Total des produits d'exploitation (2) (I)

Total des charges d'exploitation (4) (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

opérations
en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée *

Perte supportée ou bénéfice transféré *

(III)

(IV)

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

Autres intérêts et produits assimilés (5)

Reprises sur provisions et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total des produits financiers (V)

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions *

Intérêts et charges assimilées (6)

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

Total des charges financières (VI)

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

(RENOIS : voir tableau n° 2053)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT



N° 10947 * 18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Désignation de l'entreprise AUZON VENTOUX

Néant ☐ *

PRODUITS EXCEPTIONNELS		Exercice N	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	555 165
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	675 965
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 231 130
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	71 905
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	786 182
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	858 087

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI	373 043
Impôts sur les bénéfices *	(IX)	HJ	887 650
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	(X)	HK	2 228 293
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HL	109 824 766
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HM	104 469 379
		HN	5 155 377

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont { produits de locations immobilières
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *
- Crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

(13) Dont primes et cotisations
complémentaires personnelles : facultatives

A6

obligatoires

A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le
joindre en annexe) :

Voir état annexe

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Voir état annexe

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
858 087	1 231 130

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

REVOIS

10

S.A. AUZON-VENTOUX
Société Anonyme au capital de 6 364 746,47 €uros
Siège social : CARPENTRAS (Vaucluse) - Boulevard Naquet
399 410 919 R.C.S. AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 2 MAI 2016

L'an DEUX-MILLE-SEIZE,

ET LE DEUX MAI,

A 15 heures,

Les administrateurs de la Société SA AUZON-VENTOUX se sont réunis en Conseil au siège social sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

Monsieur Christian MANENT

Monsieur Jean-Claude MANENT

Monsieur Didier PEAU

La société BRIGNOLDIS, représentée par son représentant permanent, Monsieur Philippe LANDAIS

La société SODICA II, représentée par son représentant permanent, Madame Anny COURTADE

Les sociétés SCP GABON-FARGIER et TRINTIGNAC SA, Commissaires aux Comptes titulaires ont été dûment convoqués.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christian MANENT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Claude MANENT remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

certifié conforme
En 10 minutes
22



ORDRE DU JOUR

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Proposition de renouvellement d'administrateurs,
- Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses,

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Puis le Président commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 faisant apparaître un bénéfice de 5 155 377,90 euros, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5.155.377,90 euros

A titre de dividendes aux actionnaires 5.000.000,00 euros
Soit 11,98 euros par action

Le solde
En totalité au compte "autres réserves" 155.377,90 euros

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2016.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 5.000.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Le Président rappelle les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont

Cn

Don
22

SCP GABON FARGIER

9 avenue de Roqua - BP 31

07202 – Pont d'AUBENAS Cedex

RCS : Aubenas D 333683738

Inscrite auprès de la Cour d'Appel de NIMES

Cabinet TRINTIGNAC et Associés

27, Boulevard Général Vautrin

06400 - CANNES

RCS : Cannes B 697121408

Inscrite auprès de la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE

AUZON VENTOUX

Boulevard Naquet

84976 CARPENTRAS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUZON VENTOUX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

mm *7*
certifié
Arfano



I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

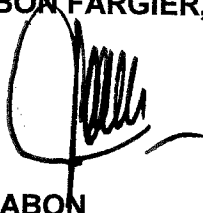
III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

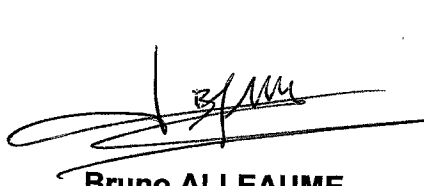
Fait à Pont d'Aubenas et à Cannes, le 13 juin 2016

SCP GABON FARGIER,



Michel GABON

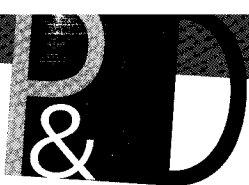
Cabinet TRINTIGNAC et Associés,



Bruno ALLEAUME



Marie-Laure MALLEZ-VINCENT



Penard Oosterlynck Beveraggi

Hôtel de Sade • 21, Rue de l'Observance • 84200 CARPENTRAS
Tél. 04 90 63 16 00 • Fax : 04 90 63 12 52

penard-oosterlynck.com
secretariat@penard-oosterlynck.com

Greffes du Tribunal de Commerce
2 boulevard Limbert
84078 AVIGNON CEDEX
05 FEB. 2018

Nicolas OOSTERLYNCK

Avocat au Barreau d'Avignon
D.E.A. Droit Privé
Ancien chargé d'enseignement
des facultés

nicolas-oosterlynck@penard-oosterlynck.com

Caroline BEVERAGGI

Master II Carrières de la Justice

caroline-beveraggi@penard-oosterlynck.com

LRAR

Carpentras, le 5 février 2018

AVOCATS ASSOCIÉS

Affaire : COMTAT HOLDING / TRIBUNAL DE COMMERCE

Nos Réf. : 4180044 - NO/NO/SAB

V/Réf. : injonction comptes annuels 2017/013394

Mon Cher Maître,

Je vous écris en ma qualité d'avocat des sociétés AUZON
VENTOUX, COMTAT HOLDING et COMTAT VOYAGES.

En suite de l'injonction notifiée à mes clientes concernant le dépôt
de leurs comptes annuels, vous trouverez ci-dessous :

- Pour la SA AUZON VENTOUX :
 - Le bilan 2015 certifié conforme,
 - Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015,
 - Le PV d'AG concernant l'affectation des résultats,
 - Un chèque tiré sur la Banque Populaire du Sud n°0016488 d'un montant de 82,25 € libellé à votre ordre,
- Pour la SAS COMTAT HOLDING :
 - Le bilan 2015 certifié conforme,
 - Le rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015,
 - Le PV d'assemblée générale concernant l'affectation des résultats 2015,

Sauf urgence, évitez de téléphoner, écrivez

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE INTER-BARREAUX

SIRET : 343 191 342 00017

Laurent PENARD

Avocat au Barreau de Carpentras

Ancien Bâtonnier

laurent-penard@penard-oosterlynck.com

AVOCAT

Isabelle RAY-PENARD

CE-DESS

Titulaire des affaires et fiscalité

isabelle-ray-penard@orange.fr

AVOCAT

RESPONDANT

- Un chèque tiré sur la Banque Populaire du Sud n°0667366 d'un montant de 82,25 € libellé à votre ordre,
- Pour la SARL COMTAT VOYAGES :
 - Le bilan certifié conforme 2015,
 - Le PV d'assemblée générale concernant l'affectation des résultats 2015,
 - Un chèque tiré sur le Crédit Agricole n°5456773 d'un montant de 82,25 € libellé à votre ordre.

Je vous remercie de me confirmer par retour de courrier, en l'état de la régularisation de la situation par mes clientes, que l'affaire sera retirée du rôle de l'audience fixée le 22 février 2018 à 14 heures.

Dans cette attente,

Votre bien dévoué.


Nicolas OOSTERLYNCK